Vérifier DLC - DLUO - DDM

506

DERNIÈRE MODIFICATION	Le 26/12/2019 par Bernadette Galas & Frédérique Aubineau
CONTEXTE D'UTILISATION	Tous les jours
NOMBRE DE COOPÉRATEURS ET COMPÉTENCES REQUIS	1
PRINCIPALES ÉTAPES	Étape 1 – DLC Définition.....1 Étape 2 – DDM DLUO Définition .....1 Étape 3 – On fait quoi ?.....1

ÉTAPE 1 - DLC DÉFINITION

DLC : Date Limite de Consommation

"À consommer jusqu'au... " suivie de l'indication du jour, du mois et éventuellement de l'année

- La date de Limite de Consommation est la **date après laquelle la consommation d'un article concerné devient dangereuse pour la santé**
- La DLC est indiquée sur les produits alimentaires périssables et emballés : viande déjà découpée, yaourts...
- Le produit doit être **retiré de la vente le jour de la DLC** sinon c'est un **délit !**

ÉTAPE 2 - DDM DEFINITION

DDM : Date de durabilité minimum

Anciennement **DLUO : Date limite d'utilisation Optimum**

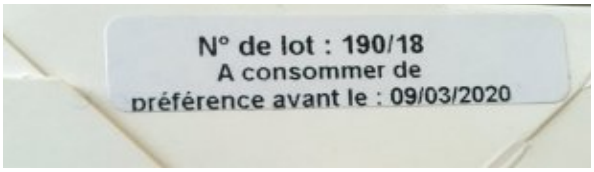

"À consommer de préférence avant le..." ou *"À consommer avant fin... "*

La Date de Durabilité Minimale ou DLUO est une **date indicative**

La DDM est exprimée sur les conditionnements par la mention « À consommer de préférence avant le… » complétée par l'une des indications suivantes ou par une référence à l'endroit où cette indication figure sur l'étiquetage :

- jour et mois pour les produits d'une durabilité inférieure à 3 mois
- mois et année pour les produits d'une durabilité comprise entre 3 et 18 mois
- année pour les produits d'une durabilité supérieure à 18 mois

Vérifier DLC - DLUO - DDM

506

Vente de produits avec DDM ou DLUO dépassées : un produit **peut être proposé à la vente** avec une DDM dépassée. **Ce n'est pas une infraction**

À savoir : les vins, les vinaigres, le sel, le sucre en morceaux , la mention de la DDM ou DLUO n'est pas requise.

ÉTAPE 3 - VÉRIFIER LES DATES

Pour les DLC *"A consommer jusqu'au..."*

Tous les jours

- **Vérifier systématiquement les DLC** (Dates Limites de Consommation) de tous les articles **des rayons frais** en procédant rayonnage par rayonnage
- Si la DLC est dans 1, 2 ou 3 jours **déplacer les produits et les regrouper ensemble sur 1 ou 2 clayettes**

Pour Les DDM ou DLUO "*À consommer de préférence avant le...* " ou *"À consommer avant fin...* »

Tous les jours

- **On vérifie les DDM** (Date de Durabilité Minimale) des **produits frais** et des **produits à température ambiante**
- **Ne pas retire**r les produits dont la **DDM/DLUO** est **passée** mais ajouter une étiquette **"DDM / DLUO dépassée. Achetez-moi, je suis toujours consommable"**.